l'expansion que le secteur pétrolier et gazier a connue après la signature des accords. En l'espace de quelques mois, la prospérité s'est changée en crise. Après un tel revirement, le secteur a dû modifier ses attentes et sa politique. Chose importante, les gouvernements sont devenus plus réalistes quant aux redevances et aux impôts qu'ils peuvent percevoir dans ce secteur. Le gouvernement fédéral a donné l'exemple en réduisant progressivement et en éliminant par la suite la seule taxe spéciale qui restait, à savoir la taxe sur les recettes pétrolières et gazières (TRPG).

Le 30 avril 1986, le gouvernement a annoncé que des subventions prélevées à même la taxe sur les recettes pétrolières et gazières seraient accordées aux petits producteurs et à ceux qui font le traitement des sables pétrolifères à un coût élevé. Le secteur a ainsi reçu près de \$300 millions.

Le 8 septembre 1986, le ministre de l'Énergie a annoncé la suppression accélérée de la TRPG à compter du 1^{er} octobre. Grâce à cette mesure, il serait possible d'injecter, au cours des deux prochaines années et demie, plus de \$800 millions dans le secteur pétrolier et gazier, qui disposerait ainsi des liquidités dont il a tant besoin pour les projets d'investissements énergétiques et pour préserver des milliers d'emplois.

Outre l'allègement fiscal, le gouvernement fédéral a prévu des subventions pour certains projets. Le Cabinet a accepté en principe, le 8 octobre 1985, de fournir des garanties d'emprunt à l'usine de valorisation Newgrade de la raffinerie coopérative des consommateurs à Regina (Saskatchewan). A la fin de 1986, les négociations étaient encore en cours.

Le 8 avril 1986, le gouvernement fédéral a accepté, conjointement avec l'Alberta et la Saskatchewan, de participer au financement des études techniques préliminaires ayant trait à la construction de l'usine de valorisation de Husky, dont le coût total s'élève à \$90 millions.

11.2.2 Programmes de sécurité énergétique

Le Programme d'expansion des réseaux de distribution (PERD) avait pour objectif d'aider à étendre les réseaux de distribution de gaz naturel aux régions non desservies par un gazoduc. Le PERD, à l'est de l'Alberta, est financé grâce aux paiements d'incitation à l'expansion des marchés (PIEM). A la suite de l'Accord de l'Ouest de mars 1985, le fonds des PIEM a été fixé à \$160 millions, montant qui devrait être atteint d'ici le 30 avril 1986, date de la fin du programme. Cette somme suffira à couvrir des engagements non exécutés pris en 1984-85 dans le cadre de tous les programmes subventionnés à même les PIEM, dont le PERD, mais elle ne permettra pas d'engager de

nouvelles dépenses. Par conséquent, le programme n'existe plus. Pendant le temps qu'a duré le PERD, on a pu ajouter environ 100,000 nouveaux usagers au réseau de distribution du gaz naturel, ce qui entraînera un déplacement de plus d'un million de mètres cubes de pétrole par an.

Trois cent cinquante maisons efficaces sur le plan énergétique ont été construites, dans le cadre du Programme de démonstration de résidences super-économiques en énergie (PDRSE), par l'industrie canadienne de la construction. La consommation d'énergie pour le chauffage représente environ 25 % de celle enregistrée dans les maisons classiques. L'industrie appuie fortement ce projet, et les techniques qui sont actuellement mises au point influent favorablement sur les pratiques canadiennes en matière de construction.

En février 1983, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il mettait sur pied deux programmes d'aide à la conversion des véhicules au gaz naturel. Le Programme de contribution pour les postes de ravitaillement en gaz naturel (PCPRGN) vise à encourager l'établissement d'un réseau de postes de ravitaillement en gaz naturel. Il prévoit le versement d'une contribution imposable maximale de \$50,000 à quelque 125 exploitants de stations-service d'ici mars 1987. Le Programme des véhicules au gaz naturel (PVGN) a pour objet d'encourager l'utilisation du gaz naturel comme carburant en compensant le coût de la conversion des véhicules. Il offre aux utilisateurs commerciaux et aux particuliers une contribution imposable maximale de \$500 sur la somme estimative de \$1,800 qu'il en coûte pour convertir un véhicule au gaz naturel. On a fixé pour ce programme un objectif de 35,000 véhicules roulant au gaz naturel comprimé; cet objectif devrait être atteint d'ici mars 1987.

Le Programme de démonstration solaire vise à permettre des applications rentables de l'énergie solaire active au Canada en 1988. Le budget total approuvé est de \$25 millions, jusqu'en mars 1988, et de \$20 millions pour la recherche et le développement. Jusqu'à présent, on a procédé à 150 démonstrations, portant, notamment, sur environ 5,000 chauffe-eau solaires résidentiels, 92 projets commerciaux et industriels et 20 projets spéciaux.

Le Programme de démonstration dans les collectivités éloignées (PDCE) a pour but de fournir une aide financière aux collectivités éloignées, afin qu'elles puissent définir et adopter des techniques leur permettant de s'approvisionner en ressources énergétiques, autres que le pétrole, et d'économiser de l'énergie de manière à réduire l'utilisation de produits pétroliers extrêmement